

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°17 semaine 04

Rencontres du 26 et 27 janvier 2019

I. Feuille de match arrivée en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFAR057	26/01/2019	ST MARTIN ST AUBIN VOLLEY	O858913	15,00 €
RFBR059	26/01/2019	AS ST SYLVAIN D'ANJOU	O498998	15,00 €

II. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFRO56	26/01/2019	CSSG LE MANS	O724826	Joker du marqueur	Mauvais n° de joueur entouré lors des doubles remplacements de l'équipe du Mans au 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sets et pour l'équipe des Landes au 2 ^{ème} set
PNFRO60	27/01/2019	VBN	O444976	Joker du marqueur	Date du match erronée
PNMRO57	27/01/2019	OYA VB	O859365	Joker du marqueur	25 ^{ème} point, score final, de l'équipe de St Herblain non noté au 1 ^{er} set ; 25 ^{ème} point, score final, de l'équipe de OYA non noté au 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sets
RFAR057	26/01/2019	ST MARTIN ST AUBIN VOLLEY	O858913	Joker du marqueur	18 ^{ème} point de l'équipe de St Herblain noté 2 fois au 3 ^{ème} set ; 25 ^{ème} point, score final, de l'équipe de St Martin non noté au 4 ^{ème} set
RFAR058	26/01/2019	AS BOUFFERE	O857865	Joker du marqueur	25 ^{ème} point, score final, de l'équipe de Boufféré non noté dans tous les sets ; n° du joueur non entouré lors du double surclassement de l'équipe de la Roche au 1 ^{er} set
RFAR059	27/01/2019	LES EPESSSES VB	O856010	RAS	TM pris par l'équipe de Rezé non reporté dans la partie de droite au changement de côté (5 ^{ème} set) ; 8 ^{ème} point, score final, de l'équipe de Rezé reporté dans la partie de gauche à la fin du match

RMBRO56	26/01/2019	JS COULAINES	O724695	Joker du marqueur	N° de match erroné
----------------	------------	--------------	---------	----------------------	--------------------

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

III. Résultat non saisi, erroné ou en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFARO60	27/01/2019	CONCORDE DE COUERON	O446533	15,00 €	Score erroné au 2 ^{ème} set

IV. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFARO56	27/01/2019	USB VB	O448821	20,00 €	Lorry OBINO-LANDAIS a une licence VB
RMARO56					
RFARO58	26/01/2019	AS BOUFFERE	O857865	20,00 €	Enzo GUITARD a une licence VB
RMARO58	26/01/2019	LA ROCHE SUR YON VB	O858891	20,00 €	Jordan PETERS a une licence VB
RMARO60	27/01/2019	CONCORDE DE COUERON	O446533	20,00 €	Marie JOSSET a une licence VB

(Publié le 01/02/2019)

(Publié le 05/02/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.